

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 1^{er} octobre 2010

La vaccination antigrippale 2010 est vivement recommandée

La Réunion est actuellement en épidémie saisonnière de grippe. Cette épidémie est plus faible que celle de l'année 2009 (année de la pandémie du virus A(H1N1) 2009) et reste dans la moyenne observée au cours des années antérieures. Toutefois, le pic épidémique n'est a priori pas encore atteint.

Au 1^{er} octobre 2010, 7 personnes présentant une forme grave de grippe ont nécessité un séjour en réanimation. Il s'agit de personnes jeunes (en moyenne de 38 ans) présentant des facteurs de risque de complication, et dans 5 cas, le virus A(H1N1) 2009 a été identifié.

Par ailleurs, durant ces deux dernières semaines, 2 décès en lien direct avec un syndrome grippal ont été enregistrés chez des personnes présentant des facteurs de risque (âge très avancé, pathologies chroniques).

La vaccination constitue le seul moyen de se protéger et de protéger son entourage efficacement contre la grippe. C'est pourquoi l'Agence de Santé Océan Indien recommande aux personnes à risque de se faire vacciner, dès maintenant, contre la grippe saisonnière. Sont concernés :

- **les personnes habituellement bénéficiaires du vaccin contre la grippe saisonnière** (âgées de 65 ans et plus atteinte d'une maladie chronique : affections respiratoires, diabète ...),
- **les médecins généralistes, infirmiers et sages-femmes libéraux** (afin d'augmenter la couverture vaccinale et de maintenir la continuité des soins),
- **toute personne à laquelle son médecin préconiserait la vaccination** (personne estimée à risque selon les recommandations du HCSP) en lui délivrant un bon de prise en charge.

Les vaccins sont disponibles à La Réunion depuis le mois d'août 2010. Munis de leur bon de vaccination, les bénéficiaires habituels peuvent se faire délivrer leur vaccin auprès de leur pharmacien, puis se faire vacciner par leur médecin ou l'infirmier de leur choix.

Pour les personnes bénéficiant pour la première fois de cette vaccination, la consultation préalable du médecin est nécessaire.